

# Championnats de Ligue de Pickleball 2026



## **Sommaire :**

1. Présentation des championnats de Ligue
2. Calendrier et organisation
3. Conditions d'éligibilité
4. Format de la compétition
5. Classement et niveau de jeu
6. Qualification pour les Championnats de France
7. Gestion des forfaits (WO)
8. Contacts

## 1. Présentation des championnats de ligue

- **Contexte et objectifs :**

Les championnats de ligue ont pour objectif de permettre à chaque ligue régionale de qualifier des joueurs en vue des Championnats de France de Pickleball. Ils permettent également de décerner, à l'issue des Championnats de France les titres de champions et championnes de France dans les différentes catégories concernées.

Chacune des 18 ligues peut organiser un championnat de ligue dans les catégories **Seniors (+19 ans) et +50 ans, pour les niveaux 3.0 et 4.0**. Les joueurs et joueuses de niveau 5.0 ne sont pas concernés par cette phase qualificative. Leur sélection pour les Championnats de France sera réalisée directement sur la base du classement fédéral de référence publié en février, par la FFT.

En simple, la sélection s'effectuera selon le rang. En double, elle sera déterminée selon le poids de paire calculé à partir de ce même classement.

À l'issue de ces épreuves, les meilleurs joueurs et joueuses de chaque catégorie et de chaque niveau pourront obtenir leur qualification et ainsi concourir pour les titres de champions et championnes de France de Pickleball.

- **Rôle des ligues dans l'organisation :**

Les ligues régionales occupent un rôle central dans le dispositif de qualification aux Championnats de France. Elles sont responsables de l'organisation des championnats de ligue sur leur territoire, dans le respect des dispositions définies par la FFT.

Leur implication permet d'offrir aux joueurs et joueuses une potentielle place vers les Championnats de France et contribue à assurer une représentation équilibrée des territoires au sein de la compétition nationale.

## 2. Calendrier et organisation

- **Période d'organisation :**

Pour la saison sportive 2026-2027, les ligues auront la possibilité d'organiser leur championnat de ligue entre le **17 février et le 28 mars 2027** pour les catégories **3.0 et 4.0**, en Seniors (+19 ans) et +50 ans, sur une ou plusieurs dates (par exemple : une date avec uniquement les épreuves de simples, et une autre date avec uniquement les épreuves de doubles).

Ces compétitions constitueront la phase qualificative aux Championnats de France de Pickleball pour les catégories concernées. À noter que la catégorie 5.0 ne fait pas l'objet d'une phase qualificative régionale. Seule une phase nationale sera organisée pour cette catégorie.

- **Date des Championnats de France :**

Les Championnats de France de Pickleball 2027 seront organisés le **23, 24 et 25 avril 2027**. Le lieu reste à définir.

- **Publication des informations par les ligues :**

Le championnat de ligue devra faire l'objet d'une homologation dans l'application fédérale (ADOC) au maximum **trois semaines** avant le début de la compétition. Les ligues sont invitées à communiquer le plus tôt possible auprès des clubs et des licenciés concernés les informations relatives à l'inscription, au format de compétition, aux dates retenues et aux modalités de qualification.

- **Remontée des résultats à la FFT :**

À l'issue de la compétition, les résultats devront être saisis et validés par le juge-arbitre conformément aux procédures fédérales en vigueur. La remontée des résultats et des informations liées aux joueurs qualifiés devra être effectuée dans un délai de **72 heures après la fin de la compétition** afin de permettre l'établissement des listes de qualification aux Championnats de France. Les listes des joueurs et joueuses qualifiés devront être transmises à la FFT au plus tard le **31 mars 2027**, selon les modalités précisées par la Fédération.

## 3. Conditions d'éligibilité

### • Conditions de participations :

Les championnats de ligue sont ouverts aux joueurs et joueuses :

- ✓ de nationalité française,
- ✓ titulaires d'une licence FFT en cours de validité pour l'année sportive concernée.

### Épreuves de double :

- pour les catégories **3.0 et 4.0**, les deux joueurs composant une paire doivent être licenciés dans des clubs relevant de la **même ligue régionale**. La paire participe alors exclusivement au championnat de ligue de cette ligue et ne peut concourir dans aucun autre championnat de ligue.
- pour la catégorie **5.0**, une dérogation est accordée afin de tenir compte du nombre de joueurs et joueuses éligibles dans certaines ligues. Ainsi, une paire pourra être constituée de joueurs licenciés dans deux ligues différentes.

Les joueurs des catégories d'âge **11 ans et plus peuvent participer aux épreuves seniors (+19)**, conformément à la réglementation fédérale en vigueur. Les joueurs de la catégorie +50 ans peuvent choisir de participer aux épreuves de la catégorie seniors (+19).

Toutefois, un joueur +50 ans qui s'engage dans une ou plusieurs épreuves seniors (+19) ne pourra participer à aucune épreuve de la catégorie +50 ans au cours de la même année sportive, et inversement. Le choix de catégorie est donc **exclusif** et s'applique à **l'ensemble du parcours de qualification et de participation aux Championnats de France**.

Le niveau de compétition (3.0 ou 4.0) dans lequel un joueur ou une joueuse participe lors du championnat de ligue constitue la référence pour les Championnats de France. Ainsi, un joueur qualifié en 3.0 ou en 4.0 conservera ce même niveau pour le Championnat de France, même en cas d'évolution de son classement entre les deux compétitions.

Les participants peuvent s'inscrire à une **1, 2 ou 3 épreuves (simple, double et double mixte)**. L'ensemble des épreuves disputées doit relever de la même catégorie d'âge, conformément aux règles de participation définies par la FFT.

## 4. Format de la compétition

- **Type de tournoi :**

Les championnats de ligue sont organisés sous la forme d'un tournoi homologué **K100**. À ce titre, les ligues organisatrices doivent respecter l'ensemble des dispositions applicables aux tournois K100, telles que définies dans le Guide de la Compétition de pickleball, sous réserve des dispositions spécifiques prévues dans le présent document.

- **Épreuves proposées :**

Les championnats de ligue peuvent comporter les épreuves suivantes : ***simple dames, simple messieurs, double dames, double messieurs, double mixtes***. Chaque épreuve est organisée dans les catégories d'âge et de niveau de jeu prévues par la FFT pour la saison sportive concernée.

- **Déroptions autorisées :**

Par dérogation aux dispositions applicables aux tournois K100 :

- ✓ Lorsqu'un tableau ne réunit pas le nombre minimal de participants ou de paires prévu dans le Guide de la compétition, l'épreuve demeure qualificative pour les championnats de France. Toutefois, les points de classement attribués seront ajustés conformément à la réglementation fédérale en vigueur.
- ✓ Lorsqu'un seul joueur ou une joueuse ou une seule paire est inscrit(e) dans un tableau, celui-ci ou celle-ci est automatiquement déclaré(e) champion(ne) de ligue et qualifié(e) pour les Championnats de France. Aucun point de classement ne sera toutefois attribué, aucun match n'ayant été disputé.
- ✓ La possibilité de fusionner des tableaux correspondant à des niveaux de jeu différents, prévue dans le Guide de la compétition, n'est pas applicable dans le cadre des championnats de ligue. Chaque niveau de jeu doit faire l'objet d'un tableau distinct.

## 4. Format de la compétition

Afin de tenir compte des écarts de participation entre les ligues, l'attribution des points est adaptée en fonction du nombre de joueurs ou de paires engagés dans le tableau.

Le barème de référence correspond aux points d'un tournoi **K100**, attribués en totalité lorsque le quota minimal de participation est atteint :

- Tableaux Messieurs et Mixtes : quota minimal fixé à 6 paires/joueurs
- Tableaux Dames : quota minimal fixé à 5 paires/joueuses.

Lorsque ce quota n'est pas atteint, les points sont attribués selon le **coefficient suivant** :

- ✓ Quota atteint : 100 % des points K100
- ✓ 1 participant(e) ou paire en moins que le quota : 75 % des points K100
- ✓ 2 participant(e)s ou paires en moins que le quota : 50 % des points K100
- ✓ 3 participant(e)s ou paires en moins que le quota : 25 % des points K100
- ✓ 4 participant(e)s ou paires en moins que le quota : 10 % des points K100
- ✓ 1 seul(e) joueur(se) ou 1 seule paire engagé(e) : 0 point (la qualification reste acquise).

Exemples : Un tableau de double messieurs comportant 6 paires ou plus attribue 100 % des points K100. Un tableau de double messieurs comportant 5 paires attribue 75 % des points K100. Un tableau de double dames comportant 5 paires ou plus attribue 100 % des points K100. Un tableau de double dames comportant 4 paires attribue 75 % des points K100.

## 4. Format de la compétition

- Points attribués :

| <b>+19 4.0</b>            | 100% | 75% | 50% | 25% | 10% | 0% |
|---------------------------|------|-----|-----|-----|-----|----|
| <b>1er</b>                | 25   | 19  | 13  | 6   | 3   | 0  |
| <b>2e</b>                 | 15   | 11  | 8   | 4   | 2   | 0  |
| <b>3e</b>                 | 10   | 8   | 5   | 3   | 1   | 0  |
| <b>4e</b>                 | 4    | 3   | 2   | 1   | 0   | 0  |
| <b>5<sup>e</sup> et +</b> | 1    | 1   | 1   | 0   | 0   | 0  |

| <b>+19 3.0</b>            | 100% | 75% | 50% | 25% | 10% | 0% |
|---------------------------|------|-----|-----|-----|-----|----|
| <b>1er</b>                | 6    | 5   | 3   | 2   | 1   | 0  |
| <b>2e</b>                 | 4    | 3   | 2   | 1   | 0   | 0  |
| <b>3e</b>                 | 3    | 2   | 2   | 1   | 0   | 0  |
| <b>4e</b>                 | 2    | 2   | 1   | 1   | 0   | 0  |
| <b>5<sup>e</sup> et +</b> | 1    | 1   | 1   | 0   | 0   | 0  |

| <b>+50 4.0</b>            | 100% | 75% | 50% | 25% | 10% | 0% |
|---------------------------|------|-----|-----|-----|-----|----|
| <b>1er</b>                | 10   | 8   | 5   | 3   | 1   | 0  |
| <b>2e</b>                 | 6    | 5   | 3   | 2   | 1   | 0  |
| <b>3e</b>                 | 4    | 3   | 2   | 1   | 0   | 0  |
| <b>4e</b>                 | 1    | 1   | 1   | 0   | 0   | 0  |
| <b>5<sup>e</sup> et +</b> | 1    | 1   | 1   | 0   | 0   | 0  |

| <b>+50 3.0</b>            | 100% | 75% | 50% | 25% | 10% | 0% |
|---------------------------|------|-----|-----|-----|-----|----|
| <b>1er</b>                | 5    | 4   | 3   | 1   | 1   | 0  |
| <b>2e</b>                 | 3    | 2   | 2   | 1   | 0   | 0  |
| <b>3e</b>                 | 2    | 2   | 1   | 1   | 0   | 0  |
| <b>4e</b>                 | 1    | 1   | 1   | 0   | 0   | 0  |
| <b>5<sup>e</sup> et +</b> | 1    | 1   | 1   | 0   | 0   | 0  |

## 5. Classement et niveau de jeu

- **Date de référence du classement :**

Le classement pris en compte pour l'ensemble du processus de qualification aux Championnats de France est le dernier classement fédéral publié avant le début des championnats de ligue, soit le classement de février de la saison sportive concernée.

- **Cas des joueurs non classés :**

Pour participer aux championnats de ligue, tout joueur ou joueuse **doit disposer d'un classement FFT de pickleball dans l'épreuve dans laquelle il veut participer**, lui permettant d'être rattaché à un niveau de jeu. Les joueurs non classés ne sont donc pas autorisés à participer aux championnats de ligue qualificatifs.

Toutefois, un joueur ou joueuse disposant d'un classement **DUPR** compris entre 4.0 et 4.5 pourra être déclaré éligible à l'épreuve 4.0. Cette participation fera l'objet d'une demande de Wild Card, dont l'attribution sera laissée à l'appréciation de la ligue organisatrice.

Exemple : un joueur vivant à l'étranger disposant d'un classement DUPR (compris entre 4.0 et 4.5 au moment de l'inscription) mais ne possédant pas de classement Pickleball FFT pourra, après attribution d'une Wild Card, participer au championnat de ligue de la ligue dont dépendra le club dans lequel il s'inscrira.

## **5. Classement et niveau de jeu**

- **Cas d'égalité :**

Les dispositions suivantes s'appliquent exclusivement à la sélection des participants aux Championnats de France :

- ✓ Épreuves de simple : Lorsque deux ou plusieurs joueurs ou joueuses présentent un classement identique et qu'il n'existe pas suffisamment de places disponibles pour les sélectionner tous, la sélection est effectuée par tirage au sort, dans la limite du nombre de places restantes dans le tableau concerné.
- ✓ Épreuves de double : Lorsque deux paires présentent un poids de paire identique, la priorité est donnée à la paire comportant le joueur ou la joueuse le mieux classé(e). Si les deux paires demeurent à égalité après application de ce critère, la sélection est réalisée par tirage au sort.

## 6. Qualification pour les Championnats de France

- **Nombre de places qualificatives :**

Chaque championnat de ligue permet à minima la qualification :

- ✓ d'un joueur ou d'une joueuse par ligue dans les épreuves de simple,
- ✓ d'une paire par ligue dans les épreuves de double.

Ces places sont attribuées aux champions et championnes de ligue dans chacune des catégories concernées.

- **Critères de qualifications :**

Les championnats de ligue constituent la qualification aux Championnats de France pour les catégories Seniors (+19 ans) et +50 ans, dans les niveaux 3.0 et 4.0. Sont qualifiés de droit pour les Championnats de France : les champions et championnes de ligue en simple, les paires championnes de ligue en double et en double mixtes, sous réserve que le championnat de ligue ait été organisé.

- **Qualifications complémentaires :**

Des places complémentaires peuvent être attribuées afin de compléter les tableaux des Championnats de France. Ces qualifications sont attribuées à des joueurs (en simple) ou à des paires (en double) ayant **obligatoirement participé aux finales ou aux demi-finales des championnats de ligue**. À l'issue des championnats de ligue, deux listes distinctes sont établies : une liste des finalistes, et une liste des demi-finalistes.

Pour les épreuves de simple, les joueurs et joueuses sont classés selon leur rang en fonction du dernier classement en vigueur et pour les épreuves de double, les paires sont classées selon leur poids de paire en fonction du dernier classement en vigueur. Les qualifications complémentaires sont ensuite attribuées en respectant l'ordre de ces listes, en priorisant dans un premier temps les finalistes, puis, le cas échéant, les demi-finalistes.

## 7. Gestion des forfaits (WO) en Championnat de Ligue

- **WO non justifiés :**

- ✓ En cas de WO non justifié en poule, le joueur ou la paire sera classé au dernier rang de la poule,
- ✓ En cas de WO non justifié, dans un tableau, le joueur ou la paire ne marquera pas les points qui auraient dû lui être attribué pour le tour considéré, mais marquera les points du dernier rang du tour précédent.

Exemple : Une paire déclare forfait en ¼ de finale, sans présenter, même à posteriori, de justificatif au Juge-Arbitre : cette paire sera alors classée au dernier rang du tour précédent (ici les 1/8 de finale), soit au rang 16.

- **WO justifiés (blessure, événement extérieur...) :**

- ✓ En cas de WO justifié en poule, le joueur ou la paire marquera les points obtenus à l'issue des poules.
- ✓ En cas de WO justifié, dans un tableau le joueur ou la paire marquera les points de la dernière place correspondant au tour pour lequel il ou elle a dû déclarer forfait.

Exemple : si une paire déclare forfait en ¼ de finale, en présentant un certificat médical dans les délais impartis, elle sera classée au dernier rang du tour auquel elle a déclaré forfait, soit 8<sup>e</sup> pour cet exemple.

Tout joueur ou toute paire déclarant forfait de la phase de poules jusqu'au tableau final, sans présenter un motif jugé valable par le Juge-Arbitre, pourra faire l'objet de **l'établissement d'une fiche de pénalité**. Cette pénalité sera prise en compte lors de sa participation aux compétitions homologuées de pickleball organisées au cours de la même saison sportive.

*\*Seul le Juge-Arbitre pourra apprécier la justification ou non du WO. Dans le cas d'une blessure, un certificat médical pourra être fourni au JA dans un délai maximum d'une semaine suivant la fin du tournoi.*

## **8. Contacts**

Pour toute question relative aux championnats de ligue, les joueurs et joueuses sont invités à se rapprocher en priorité du **pôle compétition de leur ligue ou du référent pickleball de leur ligue**, qui constitue leur interlocuteur privilégié pour l'ensemble des sujets liés à l'organisation, aux inscriptions et aux modalités de qualification.

Pour toute demande d'information complémentaire relative à l'organisation des championnats de ligue, à l'application du cahier des charges K100 ou aux modalités de qualification aux Championnats de France, les ligues peuvent contacter le service **Compétition Pickleball** :

- ✓ Par mail : [pickleball@fft.fr](mailto:pickleball@fft.fr)
- ✓ Par téléphone : 01 47 43 48 91

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**

